

Avis national standard

Mairie des Pavillons-sous-Bois

Date limite de réponse : 23 juin 2026 à 12:00

Section 1

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie des Pavillons-sous-Bois
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 21930057100011
Ville : Les Pavillons-sous-Bois
Code Postal : 93320
Groupement d'acheteurs : Non

Section 2

Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
<https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=939466&orgAcronyme=a1k>
Identifiant interne de la consultation : 2026-19
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : service juridique
Adresse mail du contact : service.juridique@lespavillonssousbois.fr
No téléphone du contact : +33 148027575

Section 3

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Voir article 5.1 du Règlement de la consultation
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Voir article 5.1 du Règlement de la consultation
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :
Voir article 5.1 du Règlement de la consultation
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis : 23 juin 2026 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique :
Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Critères énoncés dans les documents de la consultation

Section 4 Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de signalisation horizontale pour la ville des Pavillons-sous-Bois

Code CPV Principal : 45233221

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet les travaux de signalisation horizontale pour la Ville des Pavillons-sous-Bois.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique à bons de commande, conformément aux articles R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique

Le présent accord-cadre est conclu à prix unitaires, sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 70 000 euro(s) HT/an.

Le titulaire du marché aura à sa charge la réalisation des travaux de signalisation horizontale concernant toutes les catégories de marquage au sol permanent ou temporaire, blanc ou coloré, retro-réfléchissant, appliqués sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Ces travaux sont constitués notamment par la réalisation de (liste non exhaustive):

- Lignes longitudinales type continues infranchissables, discontinues ou mixtes,
- Flèches de rabattement, directionnelles,
- Lignes transversales type stop ou cédez le passage,
- Passages piétons, zébras, chevrons, îlots,
- Lettrage, symboles, sigles ou logos divers, etc.

Le détail des prestations figure dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Lieu principal d'exécution du marché : Vile des Pavillons-sous-Bois

Durée du marché (en mois) : 48

La durée de 48 mois s'entend comme la durée totale du marché, reconductions comprises.

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 30 septembre 2026 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure.

Il est reconductible tacitement, au maximum trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non-reconduction, l'acheteur informe le titulaire au plus tard 2 mois avant la fin de la période. La décision de non-reconduction n'ouvre aucun droit à indemnité pour le titulaire.

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 Lots

Marché alloti : Non en raison de la nature homogène des prestations

Section 6
Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

L'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R. 2122- 7 du Code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.